

**Attribution de subvention au titre de
l'alimentation en eau potable - Modificatif**

Rapport n° CP/2012/386

Service gestionnaire :

Direction agriculture, espace rural et environnement - Service administration générale

Résumé :

Le présent rapport vise à modifier l'intitulé d'une subvention attribuée au titre de l'eau potable.

Par décision du 2 avril 2012, le SIAEP du Canton de Woerth a bénéficié d'une subvention de 20 625 €, pour les travaux de sécurisation de la ressource par interconnexion avec le Syndicat des Eaux de Reichshoffen et de Soultz-sous-Forêts, tranche 2012 du contrat pluriannuel d'eau potable. Or, une erreur a été commise sur l'intitulé de l'aide accordée. La subvention concerne en réalité les travaux de renforcement du réseau d'eau potable Grand-rue à Woerth, et de la conduite de liaison entre Froeschwiller et Goersdorf. Il y a donc lieu d'annuler la subvention d'un montant de 20 625 € représentant 55 % d'une dépense subventionnable de 37 500 €, et d'attribuer cette somme pour les travaux cités ci-dessus.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au SIAEP du Canton de Woerth, une subvention de 20 625 € pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable Grand-rue à Woerth et de la conduite de liaison entre Froeschwiller et Goersdorf, dans le cadre du contrat pluriannuel d'eau potable.

Cette aide annule et remplace la subvention de 20 625 € allouée au SIAEP du canton de Woerth par délibération de la Commission permanente du 2 avril 2012, pour les travaux de sécurisation de la ressource par interconnexion avec le Syndicat des Eaux de Reichshoffen et de Soultz-sous-Forêts, dans le cadre du contrat pluriannuel d'eau potable.

Strasbourg, le 16/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL